



Office de tourisme du Libournais
Affaire suivie par :

Madame/Monsieur XXX
Société XXX
XXXX
XXXX

A Libourne, le 21/12/2021

Objet : Croisières en bateau au départ du Port de Libourne – Saint-Emilion saison 2022

Lettre de consultation

Madame, Monsieur,

Votre société est sollicitée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Il s'agit d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1.1° du code de la commande publique.

1. Description des prestations

Définition du besoin :

L'office du tourisme du Libournais, en tant qu'acteur du développement du tourisme fluvial, souhaite armer un bateau promenade (Day-cruise) afin de proposer à la vente des croisières promenades en bateau pour la saison 2022 au départ du Port de Libourne Saint-Emilion.

La prestation consiste en :

Assurer les 158 croisières promenades suivant le calendrier présenté en annexe. Assurer la conduite du bateau, l'accostage, le respect des règles de sécurité liées à la prestation, de donner une information de guidage aux clients. Une place au Port de Libourne – Saint-Emilion sera réservée au bateau avec un accès 24h/24 au ponton.

Le bateau sera doté d'une capacité d'accueil d'au moins 50 passagers assis (en prenant en compte les normes sanitaires en vigueur), de sanitaires avec WC et lavabo, d'un espace cuisine ou traiteur, d'un point d'eau, d'un frigo et d'un plan de travail. La prestation comprend la fourniture et le service de la nourriture et des boissons.

Le prestataire devra prendre en charge le recrutement de l'équipage, les assurances nécessaires à la réalisation des prestations mentionnées ci-dessous, les licences nécessaires au service de nourriture et des boissons alcoolisée ou pas.

Le prestataire s'engage à offrir une qualité d'accueil optimale et doit effectuer un contrôle des réservations à l'embarquement et mener les croisières dans les conditions suivantes. L'équipage s'engage à respecter et faire respecter les règles sanitaires à bord.

Le stationnement du bateau au ponton Day-Cruise du Port de Libourne – Saint-Emilion pourra se faire sur demande une semaine avant le début des croisières.

Le calendrier des croisières est présenté en pièce-jointe.



Description de la prestation

Organiser 6 types de croisières, définies ainsi :

1/ Croisière commentée dite « classique » : d'une durée de 2h (manœuvres d'accostage incluses), avec une configuration de l'espace passagers aménagé avec des rangs de sièges, une présentation pédagogique sur le patrimoine fluvial et le patrimoine de la ville de Libourne en lien avec la balade, cette présentation est menée par un guide conférencier.

Le vendredi, samedi, dimanche de 15h à 17h, et en plus le jeudi du 11/07 au 21/08

2/ Croisière « after-work » : destinée aux professionnels, aux actifs qui veulent après le travail passer un moment convivial et de détente entre amis et/ou entre collègues.

Espace passagers aménagé avec des tables hautes avec la diffusion de musique issus d'une playlist dans le but de créer une atmosphère conviviale. Durée de navigation 1h30 (manœuvres d'accostage incluses) Embarquement entre 18h30 et 19h, départ à 19h retour à 20h30

Plateau de charcuteries, fromages, rillettes de poissons locales, bières artisanales, avec présence ou non du producteur pour présenter ses produits à la dégustation. Prix à la carte pour rajouter des consommations.

Le vendredi soir de 19h à 21h du 26/05 au 10/07 et du 22/08 au 02/10

3/ Croisière apéro / dégustation : d'une durée de 2h (manœuvres d'accostage incluses), une configuration de l'espace passager aménagé avec des tables et des sièges, avec une offre de dégustation de produits locaux, animés ou non par un professionnel du secteur.

Plateau de charcuteries, fromages, rillettes de poissons locales, bières artisanales, avec présence ou non du producteur pour présenter ses produits à la dégustation. Prix à la carte pour rajouter des consommations.

Embarquement à 17h45 départ à 18h, retour à 20h

Le samedi de 18h à 20h toute la saison, et du 11/07 au 21/08, le mercredi, jeudi, vendredi en plus

4/ Croisière journée « Bourg sur Gironde » ou « Branne » : d'une durée de 10 heures (manœuvres d'accostage incluses) Libourne - Bourg sur Gironde – Libourne

- Dégustation tartinade (rillette poisson de rivière) et verre de vin (appellation Bourg / côtes de Bourg) à l'aller, avant d'arriver à Bourg, vers 11h.

- Déjeuner Maison du Vin de Bourg mode froid ou alors formule tapas/pique-nique sur le bateau - Visite guidée de Bourg + Dégustation à la Maison du Vin de Bourg + Navigation le long de la Route de la Corniche - Retour Libourne

- Arrêt possible sur le retour à Cubzac Les Ponts avec une durée d'escale d '1h30 maxi. Visite et dégustation au Domaine de Conseillant

Dates 2022 : mardi 14/06, mardi 12/07, vendredi 26/08, lundi 26/09

5/ Croisière Brunch : d'une durée de 2h (manœuvres d'accostage incluses), espace passagers aménagés avec des tables hautes et des assises, ainsi qu'un buffet de type « brunch » avec boissons et nourriture de préférence composée avec des produits locaux, à consommer pour les passagers pour toute la durée de la balade.

Le dimanche de 11h30 à 13h30 toute la saison



6 / Croisière familiale : d'une durée de 1h30 (manœuvres d'accostage incluses), avec une configuration de l'espace passagers aménagé avec des chaises et des tables pour faire participer les enfants, temps d'écoute, de présentation puis un atelier participatif sur la rivière et ses habitants, les paysages, la batellerie est menée par un guide conférencier, puis 30 min libre pour qu'ils mangent leur gouter à bord sans commentaire.

Le mercredi du 11/07 au 21/08 de 15h à 17h.

Le prestataire devra aussi assurer des croisières à la demande en privatisation pour les groupes durant toute la durée du contrat. Les demandes lui seront adressées au moins 72h à l'avance.

Le prestataire s'engage à communiquer dans ses propres réseaux sur les croisières dont il aura la charge dans le cadre de ce contrat.

Ce programme est sujet à modification et une flexibilité est demandée.

Je vous indique que la date prévisionnelle d'exécution des prestations est 20 mai 2022 au 9 octobre 2022

Vous trouverez ci-dessous les informations et documents utiles à la constitution de votre offre, et à l'exécution des prestations demandées.

2. Composition et modalités de remise des plis

Votre proposition doit être composée des documents suivants, rédigés en français :

Candidature :

- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et qu'il satisfait à ses obligations en matière d'emploi des personnes handicapées ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois (3) derniers exercices disponibles ;
- Une liste des principales missions effectuées, des principaux services fournis au cours des trois, assorties le cas échéant d'attestations de bonne exécution ;
- Liste des moyens humains et matériels généraux dont vous disposerez dans le cadre de l'exécution du marché public.
- Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.

Offre :

- Votre Décomposition du prix Global et Forfaitaire (DPGF) signé, conforme aux descriptions demandées dans le présent document et aux prescriptions du CCP.
- Le CCP valant Acte d'engagement complété et signé
- Un mémoire technique comprenant :
Une présentation de la compagnie, la présentation de l'équipage du bateau choisit pour les prestations (et de leur qualifications et expériences), les caractéristiques du bateau (dont la capacité d'accueil des passagers pour chacune des 6 croisières exprimées dans les besoins), la description des équipements à bord du bateau avec des photos de l'intérieur et de l'extérieur du bateau, le type d'assise proposé (avec illustration photo), le certificat d'immatriculation du bateau, un descriptif de l'expérience de la compagnie correspondante aux croisières définies dans nos besoins, les références des produits de consommation servis à bord. Et toutes autres informations jugées utiles au regard de la commande.



Votre offre sera à remettre par voie dématérialisée par mail à l'adresse suivante :

beatrice.neotti@tourisme-libournais.com
Pour le 21 Janvier 2021 à 12h

3. Analyse

Les offres seront analysées sur la base des critères d'attribution suivants :

- Critère n°1 (70%) : Prix des prestations (jugé au regard du montant total € HT toutes phases incluses de votre DPGF)
- Critère n°2 (30%) : Mémoire technique

4. Négociation

L'acheteur négociera avec les trois candidats qui ont proposé les offres les mieux classées à l'issue de la première phase d'analyse. Le marché sera alors attribué sur la base des offres négociées.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre du candidat, techniques ou financiers. Les négociations peuvent avoir lieu par échange électronique, ou se tenir dans les locaux de l'acheteur.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

5. Pièces complémentaires à fournir par l'attributaire pressenti

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la sollicitation, les pièces listées ci-après. Le défaut de fourniture de ces éléments dans le délai imparti entraîne l'élimination de l'attributaire pressenti, et l'attribution du marché au candidat classé immédiatement après lui.

- les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les administrations et organismes compétents (attestation URSSAF ou MSA « de vigilance » datée de moins de 6 mois, attestation congés payés chômage intempéries, attestation prévoyance et attestation fiscale de recouvrement de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la TVA ou liasse n°366 – ou équivalent,)
- un extrait Kbis de moins de 3 mois,
- la copie du ou des jugements prononcés en cas de liquidation judiciaire,
- l'attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité,
- le certificat attestant la régularité de votre situation au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail,
- la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail conformément aux articles D8254-2 et D8254-4. Cette liste précise pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.



Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.